



Succession et droits du légataire testamentaire

Par Visiteur

Bonjour,

J'aurais aimé savoir quels sont les droits du legataire testamentaire ? une de mes deux tante a été nommée legataire testamentaire du testament de mon grand pere et elle bloque en quelque sorte la succession puisqu'elle ne fournit pas les papier demandé au notaire. Etant héritiere (mon pere étant décédé) j'aimerais savoir s'il existe un quelconque recours pour faire avancer les choses ?

Bien cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

J'aurais aimé savoir quels sont les droits du legataire testamentaire ?

Tout dépend, quel est le contenu exact du testament? S'agit-il d'un leg universel dans quel cas, la tante a vocation à recueillir l'intégralité de la succession déduction faite de votre réserve héréditaire?

une de mes deux tante a été nommée legataire testamentaire du testament de mon grand pere et elle bloque en quelque sorte la succession puisqu'elle ne fournit pas les papier demandé au notaire. Etant héritiere (mon pere étant décédé) j'aimerais savoir s'il existe un quelconque recours pour faire avancer les choses ?

Dans ce cas, l'idéal est de demander au notaire de débloquer la situation. A défaut, si votre tante fait preuve de mauvaise foi, il n'y a pas d'autre choix que d'intenter une action en référé afin de la contraindre à fournir les documents souhaités..

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.